

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

FMF Capital Group Ltd.

Interdit à FMF Capital Group Ltd., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et ses rapports de gestion intermédiaires des périodes terminées le 30 juin 2007 et le 30 septembre 2007 conformément au Règlement 51 102.

L'interdiction est prononcée le 24 janvier 2008.

Décision n°: 2008-MC-0109

6.5.2 Révocations d'interdiction

G.I.E. Environment Technologies Ltd.

Révoque la décision d'interdiction 2007-MC-0308, prononcée le 14 février 2007, limitée à Charles Abikhzer, Raphaël Benhamou, Marian Kellerman et Claude Guedj d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de G.I.E. Environment Technologies Ltd. au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 24 janvier 2008.

Décision n°: 2008-MC-0106